

Solidarité mise à mal?

ASSURANCE MALADIE En interrogeant le gouvernement sur les potentiels avantages d'une nouvelle catégorie de prime maladie pour les plus de 65 ans, le conseiller national Philippe Nantermod crée un tollé.

PAR BAYRON SCHWYN

L'intervention vient de Philippe Nantermod, un Valaisan qui a l'habitude des propositions choc. Dans une interpellation déposée le 18 décembre dernier, le conseiller national PLR demande au Conseil fédéral d'estimer quelles seraient les conséquences pour les primes et les subsides de la création d'une nouvelle catégorie, dans l'assurance maladie de base, réservée aux personnes âgées de plus de 65 ans. Pour l'heure, il existe trois classes d'âge pour les primes maladie: les enfants jusqu'à 18 ans, les jeunes adultes jusqu'à 25 ans, toutes deux moins chères, et les adultes dès 26 ans.



“La solidarité entre les générations n'a jamais autant été mise à l'épreuve qu'aujourd'hui.”

PHILIPPE NANTERMOD
CONSEILLER NATIONAL (PLR/VS)

Ajouter une 4e catégorie pour les aînés pourrait permettre de réduire le fardeau des primes pour la population active et les familles, espère le parlementaire. On le sait, les dernières années de vie génèrent les coûts de la santé les plus importants. Selon une étude de l'Université de Berne de 2016, la dernière année de vie coûte ainsi en moyenne 32 500 francs à l'assurance maladie.

Surtaxe payée par l'Etat

Philippe Nantermod argumente: «La solidarité entre les générations n'a jamais autant été mise à l'épreuve qu'aujourd'hui; il n'y a jamais eu autant de transferts entre les actifs et les retraités. C'est aussi vrai pour l'assurance maladie, où ils paient un montant global supérieur à celui acquitté par les assurés plus âgés, qui reçoivent pourtant largement plus de prestations. Avec le vieillissement de la po-



Pour ses opposants, l'idée de Philippe Nantermod violerait le principe de solidarité sur lequel repose notre système de santé. Principe qui veut que les assurés en bonne santé contribuent pour ceux qui sont malades. KEYSTONE/ALESSANDRO CRINARI

pulation, le déséquilibre sera toujours plus marqué. Au final, c'est l'acceptabilité du système qui est en péril.» Si seuls les aînés paient pour les aînés, leurs primes exploseront, non? «Je ne fais aucune proposition concrète pour le moment, il s'agit simplement d'obtenir des chiffres et de voir si cela peut valoir la peine de creuser cette question», commence-t-il. «Si tant est qu'on aille finalement dans ce sens, cela ne signifie pas forcément que les seniors paieront tout ou partie de l'augmentation des coûts des primes qui les concernent. La répartition du financement pourra être discutée.» Contre toute attente, le député PLR se dit ouvert à ce que cette sorte de surtaxe vieillesse soit payée par l'Etat, du moins partiellement. Soit via le transfert des subsides, qui seraient de fait moins utilisés par les actifs, soit en la facturant en fonction du revenu de l'intéressé. Mais, selon lui, une part

des seniors devrait bel et bien payer plus. «Certains sont très bien lotis et il serait logique qu'ils cotisent davantage puisqu'ils perçoivent plus de prestations. Mais ceux qui n'en ont pas les moyens ne paieront pas plus.»

Le président du PLR se distancie

Si Philippe Nantermod semble prendre autant de pincettes, c'est que son interpellation a fait l'effet d'une bombe en Suisse alémanique. La Fédération des associations des retraités et de l'entraide en Suisse (Fares) a dénoncé l'idée de cette surtaxe «injuste» et «punitif» pour les aînés. «Elle violerait le principe de solidarité [...] sur lequel repose notre système de santé» et qui veut que «les assurés en bonne santé contribuent pour ceux qui sont malades». «Les personnes âgées ont, pendant des décennies, contribué au bien-être du pays par leur travail et leurs impôts. Même à la retraite, elles conti-

nent à supporter, via les impôts, les coûts liés à l'éducation et à l'avenir des jeunes, y compris les écoles et les universités», insiste Bea Heim, présidente de la Fares et ancienne parlementaire socialiste.

Le tollé est tel que Thierry Burkart, le président du PLR, s'est distancié publiquement de l'idée de Philippe Nantermod. L'intéressé déplore cette «réaction épidermique» qui apparaît dès que «l'équilibre démographique, l'une des préoccupations du siècle, est évoqué».

Sortir le 4^e âge de l'assurance de base

Cherchant visiblement à calmer le jeu, Philippe Nantermod dit s'inscrire dans la même ligne que les ministres cantonaux de la Santé et des Affaires sociales, réunis au sein de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (Class), et qui ont proposé cet

automne de sortir le 4e âge de l'assurance maladie de base. Quand on évoque ce point avec Mathias Reynard, son président, il ne peut se retenir de rire. «Contrairement à ce que laisse entendre la proposition de Philippe Nantermod, notre idée ne fera pas payer davantage de primes aux aînés. Elle ne remet pas non plus en question le principe de solidarité», conteste le conseiller d'Etat valaisan.

Le socialiste explique: «Notre idée est de sortir complètement la population la plus âgée de l'assurance de base et de financer les soins dont elle a besoin via une autre source de financement, comme l'impôt ou la TVA. Il n'y aurait ni franchise, ni quote-part, ni changement de caisse, car le principe de l'assurance de base, qui doit servir en cas de pépin de santé, ne tient plus ici. A partir d'un certain âge, avoir besoin de soins n'est plus une éventualité, mais une certitude.»



“A partir d'un certain âge, avoir besoin de soins n'est plus une éventualité, mais une certitude.”

MATHIAS REYNARD
PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE LATINE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Mathias Reynard complète: «Les seniors ne sont de loin pas tous fortunés. La précarité frappe beaucoup de retraités, en particulier les femmes.» Pas de quoi davantage convaincre Bea Heim, la présidente de la Fares: «Exclure des groupes d'assurés dès qu'ils génèrent des coûts supplémentaires, comme le propose la Class, est une démarche délicate et, à mon sens, contraire au principe d'assurance et au principe de solidarité.» Malgré cette opposition, un rendez-vous a été fixé avec la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider pour discuter de la proposition des ministres cantonaux.